

BULLETIN MUNICIPAL



juin 2009
Numéro 11

Dans ce numéro :

Etat civil – urbanisme	p 1
Information générale	p 2
Du coté du conseil	p 3
L'eau que nous buvons...	p 5
Le budget	p 7

ETAT CIVIL

Décès :

M. Roger LEJEUNE le 10 janvier 2009
Mme Alice ZAHND le 5 avril 2009
Mme Alice GODOT le 24 avril 2009

Naissances :

Lilou CARTERON le 3 février 2009
Jehanne BOILLOT le 23 février 2009
Malicia GALLIOT-SENTENAS le 27 février 2009
Maëllie CELLIER le 6 mars 2009
Manon PINAULT le 21 mars 2009

Nouveaux arrivés :

M et Mme GIRARDET Damien – 9, rue de l'Eglise
M. POUSSIER Alexandre – 7, rue de France
M et Mme METOZ Daniel – 3, route de Chauv
M. JANCON Claude – 9, rue de l'Eglise
M et Mme GRANDHAY Dominique – 9, rue de France
M. ALEM Thierry – 11, rue du Château
M. ROGNON David et Melle COLOTTE Jessica – 12, route de Bussières

URBANISME

Accordé :

- Mme Maria Broux – 1, chemin de Breurey – réfection toiture
- M Emmanuel Berne – 6, rue de France – modification d'une maison
- M. Frédéric Louis – 19, route de Bussières – construction maison individuelle
- M. Philippe Chaboud – 15, chemin des Vignes – installation fenêtre de toit
- RPI – 8, grande rue – édification clôture
- M. Bernard Hugues – 5, rue de France – réfection toiture

Refusé :

- M. Philippe Chaboud – 15, chemin des Vignes – Construction abri de jardin

INFORMATIONS DIVERSES

Relais téléphonique

Un relais téléphonique va être prochainement installé dans le clocher de l'église pour améliorer la réception de la téléphonie mobile. Tout le territoire sera ainsi couvert.

Prévention canicule :

Face aux fortes chaleurs, notre corps ne réagit pas de la même façon en fonction de l'âge :

- les personnes âgées transpirent peu et ont donc du mal à maintenir la température de leur corps à 37°C. Si celle-ci augmente trop, elles risquent un coup de chaleur.
- Les enfants et les adultes transpirent au contraire beaucoup pour maintenir leur corps à la bonne température. Ils perdent de l'eau et risquent donc la déshydratation.

Quelques conseils à respecter en cas de forte chaleur :

- je mouille ma peau plusieurs fois par jour
- je ne sors pas aux heures chaudes
- je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur
- je mange normalement (fruits, légumes ...)
- je bois beaucoup d'eau et je ne consomme pas d'alcool
- je donne des nouvelles à mon entourage quand je suis une personne âgée ou isolée sinon je prends des nouvelles de mes proches
- je ne fais pas d'efforts intenses
- je ne reste pas en plein soleil
- au travail, je suis vigilant pour mes collègues et moi-même.

Si vous êtes une personne âgée, isolée ou handicapée, pensez à venir vous inscrire sur le registre disponible à la mairie. Vous bénéficierez ainsi d'une aide en cas de canicule.

Passeport biométrique

Depuis le 28 avril 2009 le passeport électronique devient biométrique, c'est à dire qu'en plus des anciennes données est ajoutée une photographie numérisée du titulaire ainsi que deux empreintes digitales.

Les demandes de ce passeport biométrique ne sont plus enregistrées à la mairie du domicile mais seulement dans l'une des deux mille communes qui accueillent une station biométrique. En Haute Saône, on en compte douze dont Rioz où les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 9h à 11h30.

Recensement

Le recensement de la population et des logements s'est déroulé du 15/01/09 au 14/02/2009. Pendant cette période, Mme DEBIEF Rolande, agent recenseur, a récolté 234 bulletins logements et 519 bulletins individuels.

Merci à tous les Boultois et Boultoises qui ont fait que tout s'est déroulé sereinement. Les résultats complets seront disponibles au 3^e trimestre.

Bruit, nuisances sonores

L'été arrive, le bruit se ressent...

Rappelons à nos concitoyens que le bruit constitue l'une des nuisances les plus fortement ressenties. En dehors de son importance pour la qualité de la vie, le bruit a aussi des répercussions prouvées sur la santé. (Audition, stress...)

Le bruit ne se résume pas seulement à une tondeuse ou une débroussailleuse, il concerne également celui dit « de voisinage », « de comportement » (bruits désinvoltes ou agressifs pouvant provenir de chaînes hi-fi, d'aboiements, d'appareils électroménagers, de travaux de jardinage ou de bricolage, de pétards...) « d'activité » (bruits générés par des activités provenant par exemple d'ateliers artisanaux, de commerces...) ou encore « de chantiers ».

A chacun son bruit, une sanction encourue. Les infractions peuvent donner lieu à des poursuites pénales après avoir fait l'objet de procès-verbaux (sanctions administratives, suspension de l'activité en cours...)

Alors, pour que l'été se passe en toute gaieté, nous rappelons qu'un arrêté préfectoral impose les horaires suivants pour les nuisances sonores.

	du21/06 au 21/09	du22/03 au 20/06
Du Lundi au Vendredi	8h30 – 12h 14h – 21h	8h30 – 12h 14h30 – 19h30
Samedi	9h – 12h 15h – 19h	9h – 12h 15h – 19h
Dimanche	10h – 12h	10h – 12h

Si chacun y met du sien, c'est l'été qui promet d'être beau !!

Carte jeunes

Le pack avantage jeunes offre de très nombreuses réductions et gratuités (loisirs, culture...).

Normalement vendue au prix de 7 euros, elle est accessible à tous les jeunes de moins de 26 ans et étudiants de moins de 30 ans.

Pour la troisième année consécutive, le conseil municipal propose cette carte jeunes à 1 €. Merci aux personnes intéressées de se faire connaître avant le 31 Juillet 2009 pour en bénéficier.

La carte sera remise contre une photo d'identité.

Pour connaître les endroits et les avantages de la carte jeune, rendez-vous sur www.avantagesjeunes.com.

Cérémonie du 14 juillet

La cérémonie du 14 juillet aura lieu à 11 heures au monument aux morts. Elle sera suivie d'un apéritif offert au local des pompiers à partir de 11h30.

Dans la soirée, rendez-vous à « l'ancienne gare » pour le bal organisé par les pompiers et les feux d'artifice.

Résultats élections européennes du 7 juin

44 % de votants. Ont obtenus principalement:

J. Daul (UMP)	33 %
S. Belier (Verts)	17 %
C. Trautmann (PS)	15 %
JF Kahn (Modem)	7 %
B. Gollnisch (FN)	6 %
C. Beaudoin (MPF-CPNT)	5 %
A. Waechter (div. Ecol.)	5 %

Association boult'entrain

Les activités sont suspendues pendant les vacances. Rendez vous le 8 septembre pour la marche (tous les mardi 9h et samedi 14h) et le 18 septembre pour les jeux de sociétés (3° jeudi).

Autres dates à venir : 13 septembre - vide jardins, 22 novembre - vide greniers

DU COTE DU CONSEIL MUNICIPAL

Révisions du Plan Local d'Urbanisme (PLU)

La procédure, d'une durée de 13 mois environ, est lancée. Un registre est ouvert à la mairie pour recevoir remarques et observations sur les orientations urbaines pour les 10 à 15 années à venir.

Eclairage public

Afin de maîtriser les dépenses énergétiques et financières, l'éclairage public sera prochainement éteint de 1h à 5 h du matin. Des modulations d'horaires seront prévues (31 décembre, 14 juillet, samedi..)

Remplacement des canalisations en plomb

Les canalisations en plomb constituent la principale source de plomb dans l'eau. De telles canalisations sont présentes uniquement:

- au niveau des branchements entre le réseau public et le réseau intérieur de distribution
- dans les installations privées de distribution.

Toutes les habitations construites avant 1945 – 1950 dont les canalisations n'ont pas été remplacées sont concernées.

Le conseil municipal a décidé de procéder au remplacement de ces canalisations annuellement par tranche.

La première serait la rue du Tilleul. Ces travaux, réalisés au titre de l'année 2010, sont subventionnés par l'agence de l'eau et par l'Etat. Les personnes concernées seront tenus directement informées.

Détails subventions

Lors du conseil municipal du 13/02/2009 a été voté le montant des subventions attribué à onze associations.

<u>Noms Associations</u>	<u>Montant 2008</u>	<u>Montant 2009</u>
ADMR	152 €	200 €
Foyer rural Rioz	50 €	50 €
Restos du cœur Rioz	250 €	300 €
Union sportive Rioz, Etuz, Cussey	100 €	100 €
Donneurs de sang Rioz	150 €	150 €
Souvenir Français Rioz	70 €	100 €
Pompiers	450 €	500 €
Boult en train		300 €
Centre aéré Voray/l'ognon	1.50€/enfant/jour	1/50€/enfant/jour

ACCA : En accord avec le président de l'ACCA, le conseil municipal met gratuitement à la disposition des chasseurs l'ancien local du foot et ne facture pas la consommation électrique.

Location de la salle des Lavières :

	Salle + cuisine	Petite salle	Armoire 100 couverts
Week end A (vend 12h→dim 20h)	500 euros	180 euros	20 euros
Week end B (Sam 9h→dim 10h)	350 euros	180 euros	20 euros
1 jour (8h→20h ou 20h→10h)	300 euros	180 euros	20 euros
½ journée (8h→12h ou 13h→20h)	150 euros	90 euros	20 euros

Tarifs habitants de Boulton : 60% de remise

Tarifs associations extérieures : 20% de remise

Tarifs associations de Boulton : 2 locations gratuites par an puis 60% de remise

Eau / assainissement

Afin d'obtenir une subvention pour financer la nouvelle station d'épuration, la commune ne répond pas au critère fixé par la préfecture en ce qui concerne le prix de l'eau moyen minimum.

En effet, afin de s'assurer que le consommateur contribue dans des conditions raisonnables au financement des travaux, le préfet oblige à fixer le prix de l'eau à 0.70 € HT/m³.

La subvention attendue étant de 90 000 euros, le conseil municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- de 0 à 250 m³ : 0.70 € HT m³
- de 251 à 500 m³ : 0.37 € HT/m³
- plus de 501 m³ : 0.31€ HT/m³

En ce qui concerne l'assainissement, les tarifs restent inchangés.

Concessions cimetière :

Nombre d'années	Cimetière (pour 2 m ²)*	Columbarium
15 ans	80 euros	80 euros
30 ans	160 euros	160 euros
50 ans	320 euros	320 euros

*(tarifs inchangés)

Impôts :

Le conseil municipal décide de maintenir le taux des taxes (habitation , foncier bâti et non bâti) à leur valeur actuelle.

Pour faire face à la charge de travail du cantonnier, un emploi d'agent d'entretien est pourvu pour cet été.

Du côté de l'école

Plusieurs travaux ont été réalisés ou sont prévus dans un avenir proche :

- Evacuation des eaux pluviales dans la cour côté maternelle : le puisard devant la salle de motricité a été remplacé. Il ne fonctionnait plus et occasionnait régulièrement des inondations du bâtiment.
- Aménagement du local sport.
- Réparations des toilettes côté primaire et de la porte de la salle informatique.
- Pose d'un éclairage côté parking enseignants.
- Remplacement de la clôture extérieure et intérieure avec installation de panneaux rigides en bois pour un montant de 21 100 € HT.

Les fuites d'eau de la toiture : le dossier est entre les mains de la justice mais il faut lutter contre les lourdeurs judiciaires : les élus des 4 communes ont fait rédiger un article dans l'est républicain et adressé une lettre au préfet insistant sur la sécurité des enfants dans l'espoir de faire accélérer les choses.

Dans le cadre du projet Ecole Numérique Rurale, un dossier de candidature a été déposé pour la classe de CE2 pour l'équiper de trois outils : le tableau blanc interactif, la "classe mobile" (composée d'une dizaine d'ordinateurs portables) et l'accès Internet à haut débit.

Seules 54 écoles en Hautes Saône pourront profiter de cette opportunité et bénéficier d'une subvention de 9 000 €

L'eau que nous buvons...

LE CONTROLE SANITAIRE :

Depuis le 25 décembre 2003, il existe de nouvelles exigences sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine.

Le code de la santé publique détermine les différents types d'analyses pratiqués, la fréquence des prélèvements en fonction des débits et de l'importance de la population.

Des échantillons sont prélevés régulièrement par des agents spécialisés de la DDASS aux 3 points principaux de la distribution :

- au niveau de la ressource (des eaux superficielles et des eaux souterraines).
- au point de mise en distribution pour vérifier l'efficacité des traitements.
- au robinet du consommateur.

Les résultats de chaque analyse ainsi qu'un bilan annuel de la qualité de l'eau sont transmis au maire par la DASS et font l'objet d'un affichage en mairie. Ces résultats sont repris ci-dessous avec certaines explications.

Qu'est ce qui est contrôlé ?

* La bactériologie : l'eau ne doit contenir aucun microbe pouvant être la cause d'une épidémie (E.coli ou entérocoque fécal .)

Pourcentage de conformité mesuré : 100,0%

Limites de qualité : 0 germe(s)/100ml

Eau de bonne qualité.

* La turbidité : c'est un indicateur global sur la quantité de matière en suspension d'origine minérale ou organique dans l'eau .Le risque micro biologique est aggravé par la présence de ces particules. Pour obtenir une eau claire, on peut avoir recours à une filtration physique .

Valeurs mesurées : mini. : 0,0 NFU - maxi. : 1,0 NFU - moyenne : 0,4 NFU

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 2 NFU

Eau peu à pas trouble

* Les pesticides :

Utilisés en agriculture pour lutter contre les organismes considérés comme nuisibles pour les végétaux, les pesticides ont des effets toxiques au niveau du système nerveux central et des effets cancérogènes voire mutagènes à long terme. On peut éliminer les pesticides présents dans l'eau à l'aide de dispositifs d'absorption sur charbon actif.

Valeur maximale mesurée : 0 µg/l

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 0,1 µg/l

Eau ne contenant pas de pesticide.

* Les nitrates :

Au delà de 10 mg /L, la présence de nitrates témoigne d'une contamination de la ressource par l'activité humaine et notamment agricole. Notre organisme transforme les nitrates en nitrites responsables de la modification de l'hémoglobine du sang qui devient incapable de transporter l'oxygène. L'élimination des nitrates contenus dans l'eau nécessite la mise en place de techniques très coûteuses d'où l'intérêt des mesures de préventions.

Valeurs mesurées : mini. : 0,0 mg/L - maxi. : 0,0 mg/L - moyenne : 0,0 mg/L

Limites de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 mg/L

Eau contenant peu ou pas de nitrates.

* L'acidité :

Une eau faiblement minéralisée et dont le pH est faible peut être agressive et dissoudre les minéraux avec lesquels elle entre en contact (plomb, cuivre , ...).

Des pH élevés peuvent diminuer l'efficacité de la désinfection au chlore.

Valeurs mesurées : mini. : 16,2 °F - maxi. : 17,6 °F - moyenne : 17,0 °F
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : aucune
Eau peu calcaire.

* Manganèses

Valeurs mesurées : mini. : 40,0 µg/l - maxi. : 40,0 µg/l - moyenne : 40,0 µg/l
Références de qualité : mini. : aucune maxi. : 50 µg/l
Eau contenant peu ou pas de manganèse

En 2008, l'eau était consommable.

LES RESEAUX :

Deux unités de traitements alimentent le village !

*_Station des Fontenottes / sources captées dans le bois de la Verrerie / traitement par du chlore liquide

Rues concernées : La Tuilerie, rue de la Tuilerie, chemin du Cordonnet, chemin des Vignes, route de Chaux, rue de France, rue Basse, route de Voray.

*_Station du Chanois / sources captées dans le bois du Chanois

Rues concernées : rue du Château, rue du Tilleul, rue de Breurey, impasse de Quennecières, rue des Ecoles, Grande Rue, chemin du Petit Pont, chemin de Boulot, rue de Buthier, route de Bussières, chemin Combe la Biche, la Tounolle.

Le hameau du Fusier est alimenté par la commune de Chaux la Lotière.

Quelques conseils sanitaires :

- Après une période d'absence prolongée, pensez à renouveler l'eau des canalisations avant consommation .
- Il n'est pas conseillé d'utiliser l'eau chaude (chargée en tartre et en métaux lors de son passage dans le chauffe eau) pour préparer les boissons chaudes et les aliments.
- Il n'est pas conseillé de filtrer l'eau de boisson ; les filtres anticalcaires retiennent aussi des minéraux utiles à notre organisme et ils peuvent devenir de véritables « nid à bactéries »

L'eau , une ressource en péril :

- Faites la chasse aux fuites d'eau : un robinet qui fuit peut perdre jusqu'à 120 L/j et une chasse d'eau 600 L/j .
- Pour contribuer à préserver l'eau des pollutions, limitez l'utilisation de pesticides, ne jeter pas n'importe quel produit à l'évier ou dans les toilettes et limitez les doses de détergent pour laver le linge , la vaisselle ou la maison.
- Fermez le robinet! Un robinet qui coule consomme 12 à 18 L d'eau/minute.

L'utilisation d'eau de pluie :

L'utilisation d'eau de pluie est encadrée par un arrêté du 21 août 2008. Elle doit respecter des conditions d'installation, d'entretien et de surveillance précises et, à l'intérieur des bâtiments, elle n'est possible que pour l'évacuation des excréments et le lavage des sols.

Comment supprimer le goût de chlore de l'eau ?

L'eau du robinet peut parfois avoir un léger goût de chlore. Pour éliminer ce goût désagréable, ayez le réflexe de prélever l'eau dans une carafe et laissez la s'aérer quelques minutes avant de la consommer. Vous pouvez également mettre votre carafe d'eau au réfrigérateur : la température neutralisera le goût de chlore. Enfin, le goût de chlore pourra être éliminé en ajoutant dans votre carafe une rondelle ou quelques gouttes de citron.

BUDGET PREVISIONNEL 2009

Budget assainissement			
Recettes d'exploitation : 80 945 €		Dépenses d'exploitation: 73 100 €	
Redevance	16 000 €	Fournitures, créances et taxes	5 000 €
Amortissement	500 €	Amortissement	5 100 €
Taxes	3500	Travaux divers	3 000 €
Exercice antérieur	60 945 €	Virement à section d'investissement	60 000 €
Recettes d'investissement : 582 285 €		Dépenses d'investissement : 581 500 €	
Amortissement	5 101 €	Amortissement	500 €
Virement section d'exploitation	60 000 €	Station d'épuration	516 000 €
Subventions	332 527 €	Réhabilitation réseau	33 000€
Emprunt	162 500 €	Maîtrise d'œuvre	25 000 €
Exercice antérieur	22 157 €	Extension réseau	7 000 €
Budget chaufferie			
Recettes d'exploitation : 45 300 €		Dépenses d'exploitation: 44 500 €	
Vente	20 000 €	Fournitures	11 000 €
Amortissement	7 000 €	Amortissement	11 100 €
Subvention budget commune	16 000 €	Entretien et frais divers	8 200 €
Produit exceptionnel	2 300 €	Intérêts de l'emprunt	6 700 €
		Déficit antérieur	7 500 €
Recettes d'investissement : 20 100 €		Dépenses d'investissement : 11 700 €	
Amortissement	11 100 €	Amortissement	7 000 €
Exercice antérieur	9 000 €	Remboursement emprunt	4 700 €
Eléments de Fiscalité 2008			
	En milliers d'€	€ par habitant	Moyenne de la strate (*)
Potentiel fiscal (population = 447 habitants)	142	318	389
Produits foncier bâti	21	50	86
Produits foncier non bâti	8	18	43
Produits taxe d'habitation	20	46	78

Strate : communes de 250 à 500 hab appartenant à un groupement fiscalisé (4 taxes)

Budget commune			
Recettes de fonctionnement : 427 199 €		Dépenses de fonctionnement : 394 709 €	
Produit des services	103 690 € dont vente de bois 75 000 €	Charges à caractère général	77 059 € dont électricité 11000€, entretien bâtiment et matériel 15000€, gardiennage forêts 7300 €
Impôts et taxes	54 700 €	Charges de personnel	50 300 €
Dotations et participations	88 799 €	Charges gestion courante	40 250 € dont pompier 5600€, école 17700€, association 2500€, Elu 13 000€
Revenus des immeubles	23 500 €	Gestion des services	28 464 € dont intérêts dette 9500€, subvention chaufferie 16 000€
Exercice antérieur	156 510 €	Virement à la section d'investissement	198 636 €
Recettes d'investissement 929 455 €		Dépenses d'investissement : 929 455 €	
Subventions	302 111 €	Cloture cimetièrè, portail èglise	4 700 €
Remboursement TVA - TLE	92 977 €	Travaux voiries (place èglise, rustines)	18 600 €
Vente de terrain	150 000 €	Aménagement bourg	603 382 €
		Travaux forêts	15 700 €
Virement section de fonctionnement	198 636 €	Achat matériel (illumination, panneau, porte local pompier)	8 300 €
Emprunt Aménagement bourg	132 000 €	Reliquat rue chemin Thioulot	26 836 €
Equilibre du déficit d'investissement	53 731	reliquat mairie	2 400 €
		Dépenses financières	32 806 €
		Résultat reporté	216 731 €
Budget eau			
Recettes d'exploitation : 33 600 €		Dépenses d'exploitation: 34 500 €	
Vente d'eau et redevance	18 000 €	Fournitures	3 600 €
Amortissement	400 €	Amortissement	11 200 €
Taxes et locations	8 400€	Travaux divers	10 000 €
Exercice antérieur	6 800 €	Taxes et créances	9 700€
Recettes d'investissement : 115 400 €		Dépenses d'investissement : 28 000 €	
Amortissement	14 800 €	Amortissement	400 €
Subventions	17 000 €	Protection captage	24 000 €
Exercice antérieur	83 600€	Etude captage	3 600 €

